

Les amiantés n'oublient pas

SUD
OUEST



Depuis 2008, le Collectif des amiantés a monté 76 dossiers. © Photo S. V. E

En ce début d'année, le Collectif des amiantés a profité des assemblées générales pour faire le point sur toutes les actions menées en 2014. Il s'agissait d'informer la centaine de personnes présentes - salariés ou ex-salariés de Gascogne Paper et Gascogne Sack pour la plupart - sur les différentes avancées, en présence, entre autres, de Me Maryline Steenkiste, du président de l'association Allô Amiante, Georges Arnaudeau, d'Agnès Roussignol, adjointe au maire de Mimizan et de Patrick Dorville, représentant Florence Delaunay, députée des Landes.

Un des faits marquants de l'année écoulée aura été la validation par la commission de la Caisse nationale de l'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAME), du dossier visant à inscrire Gascogne Paper sur une liste nationale des entreprises touchées par l'amiante, donnant ainsi droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA). Prochaine étape, la parution de ce classement au Journal officiel, dans un délai de deux à trois mois.

Pour M^e Maryline Steenkiste, « ce classement est issu d'un grand travail fait par le collectif et ses bénévoles. C'est un combat qui n'aurait pu être mené sans leur implication ». L'avocate précise également à l'attention des actifs présents que « le départ ACAATA n'est pas une obligation » et que le CHSCT « décidera, en fonction du classement du site, les actions à mener ».

Des dates couperets

Un bémol a tout de même été signalé par Pierre Martinez, président du Collectif des amiantés. « Nous avons été surpris d'apprendre que l'inscription serait effective de 1973 à 1998. Pourquoi 1998 ? Cette date arrange du monde politiquement, industriellement, relève-t-il, amer. Dommage pour ceux qui sont rentrés après 1998 et qui continuent à être en contact avec l'amiante. »

Depuis 2008, le Collectif des amiantés a constitué pas moins de 76 dossiers dont 51 ont abouti à une reconnaissance de faute inexcusable des employeurs. 12 sont actuellement en appel. Au rang des nouveautés 2015, Pierre Martinez annonce qu'après réunion du conseil d'administration, « deux décisions importantes » ont été prises. Désormais, chaque adhérent aura la liberté de choisir le cabinet d'avocat qui lui convient. Au sujet du préjudice d'anxiété, le président précise : « Nous monterons les dossiers de ceux qui viennent frapper à notre porte. »

Autre problème majeur suivi par le collectif, celui du stockage de l'amiante et des déchets individuels. « Aujourd'hui, les déchetteries refusent ces éléments et on les retrouve dans la forêt », peste Pierre Martinez. C'est dans ce cadre que le collectif a été reçu par le maire Christian Plantier. Un nouvel entretien devrait être rapidement fixé.